

VILLE DE RIORGES

N° 1_3

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 SEPTEMBRE - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 septembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Bernard JAYOL, Nicole AZY, Michelle BOUCHET, Blandine LATHUILIERE, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pascale THORAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Bernard JAYOL Nicole AZY Michelle BOUCHET Blandine LATHUILIERE Chantal LACOUR	Roland DEVIS Jean-Luc CHERVIN Elodie PINSARD-BARROCAL Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ADMINISTRATION GENERALE**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
MODIFICATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics.

Cette création doit répondre aux objectifs politiques suivants :

- placer l'usager au cœur des missions des services publics locaux ;
- prendre mieux en compte les attentes et aspirations des usagers ;
- contribuer à la lisibilité et l'efficacité de l'action publique afin d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

Présidée par le maire, cette commission comprend des membres de l'assemblée locale désignés dans le respect du principe de représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par le conseil municipal. En application de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à une nomination ou à une présentation, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le nombre d'élus appelés à siéger au sein de cette commission a été fixé à 5 (4 élus de la liste majoritaire et 1 élu de la liste minoritaire). Elle comprend en outre deux représentants d'associations locales.

Par délibération du 22 mai 2014, le conseil municipal a procédé à l'élection de ses représentants au sein de la commission consultative des services publics. Par délibération du 5 novembre 2015, il a approuvé le remplacement de Nicolas FAYETTE, conseiller municipal démissionnaire, par Rémy MUCYO et par délibération du 2 février 2017, le remplacement de Guillaume LARGERON par Patrice RIVOIRE.

Par ailleurs, à la suite du décès de Odette GRELIN, celle-ci a été remplacée par le premier de la liste des suppléants.

La composition actuelle de la commission est rappelée ci-dessous :

délégués titulaires**délégués suppléants***** pour le groupe Riorges Ensemble Naturellement**

- Pascale THORAL
- Alain CHAUDAGNE
- Alain ASTIER
- Jacky BARRAUD

- Gilles CONVERT
- Roland DEVIS
- Pierre BARNET

*** pour le groupe Riorges Passionnément**

- Patrice RIVOIRE

- Rémy MUCYO

.../...

Représentants d'associations locales : Mme Suzanne KELLER (Association des familles de Riorges) et M. Daniel THEVENOUX (Comité des fêtes de Riorges).

A la suite des démissions de Rémy MUCYO et Patrice RIVOIRE, la liste du groupe "Riorges Passionnement" ne comporte plus d'élus.
Il convient donc d'élire un nouveau titulaire et un nouveau suppléant.

Ont obtenu 32 voix (un élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)) et ont donc été élus pour le groupe Riorges Passionnement :
Titulaire : Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Suppléante : Monique VIAL.

La nouvelle composition de la commission consultative des services publics est donc la suivante :

délégués titulaires

délégués suppléants

*** pour le groupe Riorges Ensemble Naturellement**

- Pascale THORAL
- Alain CHAUDAGNE
- Alain ASTIER
- Jacky BARRAUD

- Gilles CONVERT
- Roland DEVIS
- Pierre BARNET

*** pour le groupe Riorges Passionnement**

- Martine LAROCHE-SZYMCZAK
- Monique VIAL

Représentants d'associations locales : Mme Suzanne KELLER (Association des familles de Riorges) et M. Daniel THEVENOUX (Comité des fêtes de Riorges).

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 21 septembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



(Handwritten signature in blue ink)